

PROTOCOLE BOIS MORT DES PLACETTES ORCHAMP
INRAE – juillet 2021

Sur chaque placette forestière ORCHAMP, les bois morts sur pied et bois morts au sol sont recensés tous les 5 ans.

Dispositions communes :

Les bois morts sont numérotés sur des fiches indépendantes. Dans la mesure du possible, on notera l'essence de la pièce et son origine (naturelle/exploitation).

Pour chaque pièce de type billon, branche ou souche, on notera également son stade de décomposition :

Pourriture du bois :

- dur (encore dur sur l'ensemble de la section),
- pourri < 50%,
- pourri > 50%.

L'appréciation dur/pourri est faite par enfoncement d'un couteau : s'il s'enfonce jusqu'à la garde, le bois est réputé pourri.

Présence d'écorce :

- 100 % : présente sur toute la pièce
- > 50 % : présente sur plus de 50% de la surface
- < 50 % : présente sur moins de 50% de la surface
- 0 : absence d'écorce

La mesure du diamètre est faite au compas, plus facile à utiliser sur les bois morts au sol.

De la ligne centrale de la placette jusqu'à 5m corrigés par la pente :

- Arbres morts sur pied de diamètre $\geq 7.5\text{cm}$: mesure du diamètre à 1.30m du sol et mesure de la hauteur,
- Souches de diamètre $\geq 7.5\text{ cm}$: mesure de hauteur à l'amont et à l'aval, mesure du diamètre,
- Billons $\geq 30\text{ cm}$:
 - o si moins de 5m de long : mesure du diamètre médian et de la longueur en cm,
 - o si plus de 5m de long : mesure du diamètre aux 2 extrémités et de la longueur en cm.

De 5m à 15m corrigés par la pente :

- Arbres morts sur pied de diamètre $> 30\text{ cm}$: mesure du diamètre à 1.30m du sol,
- Souches de diamètre $> 30\text{ cm}$: mesure de hauteur à l'amont et l'aval, mesure de diamètre,
- Billons $> 30\text{ cm}$:
 - o si moins de 5m de long : mesure du diamètre médian et de la longueur en cm,
 - o si plus de 5m de long : mesure du diamètre aux 2 extrémités et de la longueur en cm.

Sur la ligne centrale de 30m :

- mesure du diamètre des branches de diamètre $\geq 7.5\text{ cm}$ et $\leq 30\text{ cm}$ qui intersectent avec la ligne.

Références : Protocole de Suivi Dendrométrie des Réserves Forestières (PSDRF) et Guide de poche des dendromicrohabitats (Reber et al. 2015).